

**De : DOMERGUE Elie**

**Envoyé : mercredi 16 avril 2025 12:12:24 (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris**

**À : POULET Jean-Christophe**

**Cc : MOUHAMADMANSOUR Bouhary ; BOURRIER Catherine ; SAVVA Christine**

## **Demande de communication des enregistrements vidéos des conseils municipaux**

Monsieur le Maire,

J'espère que la présente vous trouvera en parfaite santé.

Dans le prolongement de mon interpellation portant sur "l'apparente confiscation des moyens de communication de la mairie" – j'attire votre attention sur la présence de guillemets – lors de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2025, je me permets de revenir vers vous afin de pointer du doigt certains dysfonctionnements liés à la diffusion, via la page Facebook officielle de la commune, de certaines séances du Conseil municipal.

En effet, force est de constater que de nombreux enregistrements de ces séances ont été ultérieurement supprimés, sans justification ni archivage accessible au public.

Je vous rappelle, conformément à l'article L300-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), que les enregistrements vidéo produits par la commune dans le cadre de ses missions de service public constituent des documents administratifs communicables. Cette position a d'ailleurs été confirmée par la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), notamment dans son avis n° 20180116 du 22 mars 2018.

C'est donc au titre du droit à communication et en ma qualité d' élu municipal, que je vous demande de bien vouloir me communiquer les enregistrements des séances du Conseil municipal ayant fait l'objet d'une diffusion en direct.

Dans l'éventualité où ces vidéos ne seraient plus disponibles, je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer les raisons précises de cette suppression, ainsi que les mesures prises pour garantir la traçabilité et l'accès aux documents administratifs à l'avenir.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Elie DOMERGUE

"Une injustice commise quelque part est une menace pour la justice dans le monde entier." – Martin Luther King